



TIGRINATE & ASSOCIES

LA PLACE BLANCHE

37, Boulevard Aristide Briand

13100 AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

TIGRINATE & ASSOCIES
250, Rue Victor Baltard
13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LA PLACE BLANCHE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Produits d'exploitation

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués aux produits d'exploitation, et notamment les subventions, et à leur correcte traduction dans les états financiers.

Produits constatés d'avance

Votre association comptabilise des produits constatés d'avance, tels que décrits dans la note « charges et produits constatés d'avance » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les approches et à revoir par sondage, sur la base des éléments disponibles, les hypothèses et calculs considérés dans le cadre de ces évaluations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Aix-en-Provence,
Le 5 juin 2014,

TIGRINATE & ASSOCIES



Marc PINERO
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2013 12			Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 615	1 615		427	427	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	32 237	32 237				
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	57 990	54 657	3 333	7 084	3 751	52.95
	Autres immobilisations corporelles	33 220	31 864	1 357	1 536	179	11.68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I	125 063	120 373	4 690	9 047	4 357	48.16
	Comptes de liaison						
	TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	11 418		11 418		11 418	
	Autres créances	52 700		52 700	49 275	3 425	6.95
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	91 594		91 594	75 432	16 162	21.43	
Charges constatées d'avance (3)	934		934	3 126	2 193	70.14	
	TOTAL III	156 645		156 645	127 833	28 813	22.54
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	281 708	120 373	161 335	136 880	24 455	17.87

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2013	12 31/12/2012	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	47 186	39 264	7 921	20.17
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	10 372	7 921	2 450	30.93
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 000	10 000			
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	67 557	57 186	10 372	18.14
	Comptes de liaison				
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	22 252	15 252	7 000	45.89
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 059	11 569	5 510	47.63
	Dettes fiscales et sociales	35 147	17 455	17 692	101.36
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 054	8 011	2 957	36.91
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	25 265	27 406	2 141	7.81
	TOTAL IV	93 778	79 694	14 084	17.67
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	161 335	136 880	24 455	17.87

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

68 513 52 288

22 252 15 252

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	278 329		299 413		21 084	7.04
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	211 660		217 284		5 624	2.59
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	462		48		414	868.35
Collectes						
Cotisations						
Autres produits						
TOTAL I	490 451		516 745		26 294	5.09
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	107 749		107 518		231	0.21
Impôts, taxes et versements assimilés	6 031		6 923		891	12.88
Salaires et traitements	256 511		262 741		6 230	2.37
Charges sociales	107 527		117 840		10 314	8.75
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 309		6 978		1 668	23.91
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	140		6 552		6 412	97.86
TOTAL II	483 267		508 552		25 285	4.97
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 183		8 193		1 009	12.32
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 095		1 342		247-	18.41-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	1 095		1 342		247-	18.41-
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 095		1 342		247-	18.41-
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	8 278		9 534		1 256-	13.18-
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 778		333		2 445	734.52
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII	2 778		333		2 445	734.52
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135		754		619-	82.14-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII	135		754		619-	82.14-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 644		421-		3 065	727.94
Impôts sur les bénéfices (IX)	550		1 192		642-	53.86-
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	494 324		518 419		24 096-	4.65-
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	483 952		510 498		26 546-	5.20-
SOLDE INTERMEDIAIRE	10 372		7 921		2 450	30.93
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	10 372		7 921		2 450	30.93

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 161 335.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le budget annuel de 490 450.61 Euros est réparti principalement entre des ressources propres pour 278 329 Euros et des subvention publique à hauteur de 211 660 Euros. Cette association dégage un excédent de 10 371.66 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels et l'annexe présentés ci-dessous respectent les règles du titre V du Plan Comptable Général (PCG 511-8 et contenu détaillé aux articles 531 et 532).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (respect du règlement n° 99-03).

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1°) TVA et subventions :

En application du décret 3-A-7-06 en date du 16 juin 2006, définissant la nature des subventions de fonctionnement perçues par les associations, ces dernières ne sont plus soumises à la TVA.

Le résultat tient compte de cette instruction.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

2°) Taxe sur les salaires :

Suite à l'application de l'instruction 3-A-7-06, ne soumettant plus à la TVA les subventions perçues par l'association, celle-ci rentre dans le champ d'application de la taxe sur les salaires.

C'est une taxe calculée sur les rémunérations brutes auxquelles on applique un prorata lié à la part des subventions dans les recettes totales de l'association.

Après calcul de ce prorata, et après application de l'abattement lié aux associations, aucune provision n'a été constatée.

3°) Application des nouvelles règles de comptabilisation des actifs :

Conformément à l'article 120-4 du plan comptable général qui précise que toute exception au principe de permanence des méthodes doit être justifiée par un changement exceptionnel dans la situation de l'entité.

Depuis le 1er janvier 2005, date de la première application du règlement du CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004, les frais de montages de spectacles (décors, éclairages, costumes..) engagés par une entité spécialisée dans l'organisation de spectacles, préalablement à la première représentation, sont considérés comme des actifs, comptabilisés en immobilisations et amortis sur la durée du spectacle.

La comptabilisation des coûts de développement à l'actif est considérée comme la méthode préférentielle.

En conséquence, cette méthode de comptabilisation est irrévocable.

La création de 2008 "EDEN" est amortie en totalité.

4°) Fonds dédiés :

Dans le cadre de l'application du règlement n° 99-01 relatif à l'enregistrement des engagements restant à réaliser, aucun fonds dédiés n'a été comptabilisé.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 7 374 €.

L'association n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Conformément à l'article 244 quater C du CGI le crédit d'impôt a pour objet :

La Compagnie Grenade, structure de création de l'association La Place Blanche, est une compagnie professionnelle de danse actuellement est composée d'une douzaine de danseurs sous la direction de la chorégraphe Josette Baiz. Une équipe administrative de 4 personnes est chargée de sa diffusion, de sa communication et de son administration. Ses recettes propres représentent près de 65% de son budget.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Créée en 1998, elle produit et tourne des spectacles en France et à l'étranger. Son style s'est construit par l'approche d'autres chorégraphes de sa génération et de grands maîtres américains .

Au fil des ans, la Compagnie a accueilli plusieurs danseurs d'horizons chorégraphiques différents contribuant ainsi à son l'enrichissement ; parallèlement, certains danseurs de la Compagnie ont continué leur aventure avec d'autres compagnies .

C'est dans cet esprit que la chorégraphe et ses danseurs poursuivent leur recherche par l'ouverture permanente à des techniques nouvelles, prétexte à l'invitation régulière de professeurs extérieurs et à des collaborations artistiques basées sur la rencontre et l'échange.

En 2013, un programme original a été mis en place : la compagnie a invité plusieurs chorégraphes femmes étrangères à transmettre une de leurs chorégraphies majeures.

Ainsi, pour ce programme international, 2 chorégraphes coréennes, 1 chorégraphe allemande, 1 chorégraphe espagnole, ainsi qu'une chorégraphe sénégalaise ont été invitées pour la réalisation de ce spectacle qui sera créé en mai 2014 à Marseille.

Les danseurs de la Compagnie se sont rendus pendant 2 semaines au mois d'octobre dernier à Dakar (Sénégal) pour appréhender la technique de danse africaine et apprendre une chorégraphie de Germaine Acogny, mondialement reconnue comme la « mère » de la danse africaine contemporaine.

Ce projet a pu en partie être concrétisé grâce au CICE qui a contribué à financier ce surcroît d'activité et participer au bon déroulement de ce projet.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013



Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 852		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 990		
Installations générales agencements aménagements divers	4 417		
Matériel de transport	22 327		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 156		952
TOTAL	96 890		952
TOTAL GENERAL	130 742		952

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			33 852	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 990	
Installations générales agencements aménagements divers			4 417	
Matériel de transport		6 632	15 695	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 108	
TOTAL		6 632	91 211	
TOTAL GENERAL		6 632	125 063	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	33 425	427		33 852
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 906	3 751		54 657
Installations générales agencements aménagements divers	4 033	324		4 357
Matériel de transport	21 887	440	6 632	15 695
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 444	368		11 811
TOTAL	88 270	4 882	6 632	86 521
TOTAL GENERAL	121 695	5 309	6 632	120 373

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	427				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 751				
Instal.générales agenc.aménag.divers	324				
Matériel de transport	440				
Matériel de bureau informatique mobilier	368				
TOTAL	4 882				
TOTAL GENERAL	5 309				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	39 264	7 921		0	47 186
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 921	7 921	10 372	1	10 372
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	10 000				10 000
Provisions réglementées					
TOTAL I	57 186		10 372	0	67 557

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	11 418	11 418	
Personnel et comptes rattachés	1 638	1 638	
Impôts sur les bénéfices	8 016	8 016	
Taxe sur la valeur ajoutée	831	831	
Divers état et autres collectivités publiques	30 525	30 525	
Débiteurs divers	11 690	11 690	
Charges constatées d'avance	934	934	
TOTAL	65 052	65 052	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	22 252	22 252		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 059	6 059		
Personnel et comptes rattachés	6 974	6 974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 822	25 822		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 351	2 351		
Autres dettes	5 054	5 054		
Produits constatés d'avance	25 265	25 265		
TOTAL	93 778	93 778		

1°) Etat des créances :

* Le solde des clients dûs au 31/12/2013 s'élève à 11 418 € et correspond à des factures de fin 2013.

* Le montant à payer des collectivités publiques de 30 525 € correspond au solde des subventions à recevoir, soit :

- Region PACA : 21 500€,
- Ville d'Aix en provence : 5 125 €,
- Politique de la Ville : 3 900 €.

* Les charges constatées d'avance de 934 € correspondent à la part 2014 de l'Assurance.

2°) Etat des dettes :

* Le personnel et comptes rattachés de 6 974 € correspond à des salaires de 2013 payés en 2014 pour 3 972 € et à la provision pour congés payés de 2013 pour 3 002 €.

* Les charges sociales de 2013 payées en 2014 se décomposent comme tel :

- Urssaf Régularisation 2013 : 8 134 €.
- Audiens Régularisation 4ème trimestre 2013 : 2 278,65 €.
- Assedic Décembre 2013 : 371 €.
- Médecine du travail Année 2013 : 520,01 €.
- Afdas Année 2013 : 4 291,21€
- Provision des Charges sociales sur Congés : 1 200,77 €.

- Charges sociales à payer de 9 026 € correspond à la provision de FCAP et Taxe apprentissage.

* Les autres dettes comprennent :

- La provision du Commissaire aux Comptes de 2013, soit 3 440 €.
- Le solde à rembourser CNASEA pour 1 539 €.
- Le solde des notes de frais à rembourser à Mme BAIZ pour 75 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant

Variation des fonds propres

Le résultat 2012, un excédent de 7 922 € porte les fonds associatifs à 57 186 €.

Le résultat 2013, un excédent de 10 372 € porte les fonds associatifs à 67 557 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL PAIE	1 615	100.00
CREATION EDEN 2008	32 237	50.00

* En application du règlement du CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004, les frais de montages de spectacles (décors, éclairages, costumes..) engagés par une entité spécialisée dans l'organisation de spectacles, préalablement à la première représentation, sont considérés comme des actifs, comptabilisés en immobilisations et amortis sur la durée du spectacles.

* Conformément à la disposition fiscale spéciale destinée à favoriser l'investissement, ces logiciels acquis ouvrent droit à l'amortissement exceptionnel sur 12 mois.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	4 A 5 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	4 A 5 ANS

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	30 525
Total	30 525

Les produits à recevoir sont composés du solde des subventions, soit :

- Region PACA : 21 500€,
- Ville d'Aix en provence : 5 125 €,
- Politique de la Ville : 3 900 €.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	13 229
Autres dettes	4 979
Total	18 208

* Les autres dettes pour 4 979 € correspondent à :

- La provision du Commissaire aux Comptes de 2013, soit 3 440 €.
- Le solde de la CNASEA à rembourser pour 1 539 €.
- Le solde des notes de frais à rembourser à Mme BAIZ pour 75 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		934
Total		934
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		25 265
Total		25 265

* Les charges constatées d'avance de 934 € correspondent à la part de l'assurance de 2014.

* Les produits constatés d'avance de 25 265 € se décomposent de la manière suivante :
- La part de P.O.I.V.R.E. 2014 pour 6 465 €.
- Les Adhésions versées de 2014 : 18 800 €.

Subventions d'équipement

Comme le prévoit le règlement n° 99-01, les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan, dans les fonds associatifs sans droit de reprise.

Il figure dans les comptes au 31 décembre 2010, 10 000 € de subventions se répartissant ainsi :

* Subvention équipement de la Ville de Marseille : 10 000 €.

Aucune nouvelle subvention n'a été attribuée sur le présent exercice.

Le renouvellement de ces immobilisations financées par ces subventions incombant à l'association, elles ne feront l'objet d'aucune reprise, ni amortissement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Région PACA	43 000
Ville d'Aix en Provence	24 060
Ville de Marseille	30 000
DRAC	60 000
Subvention politique Ville de Marseille	14 000
Conseil Général 13	25 000
Conseil Général 13 Action Educative	15 600
Total	211 660

Ventillations du Chiffre d'affaires :

- Adhésions : 34 921 €.
- Cours, stages : 27 617,25 €.
- Représentations, coproductions : 197 430,86 €.
- Prestations, produits accessoires : 18 359,73 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 440 Euros, décomposés de la manière suivante :

- Provision pour honoraires au titre du contrôle légal des comptes.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Différences de règlement	228	77180000
- Régularisations sociales et fiscales	2 550	77180000
Total	2 778	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et Pénalités	120	67120000
- Différences de règlement	15	67180000
Total	135	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement billet SNCF	345
Remboursement billet spectacle	117
Total	462



TIGRINATE & ASSOCIES

LA PLACE BLANCHE

37 Boulevard Aristide Briand

13100 AIX EN PROVENCE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

TIGRINATE & ASSOCIES
250, Rue Victor Baltard
13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Aix-en-Provence,
Le 5 juin 2014,

TIGRINATE & ASSOCIES


Marc PINERO
Commissaire aux comptes